



Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



CRBV 2007-2009



CONTRAT REGIONAL DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Document N°1

Synthèse du CRBV

Septembre 2007

I. PREAMBULE

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le résultat d'une réflexion collective pour une gestion concertée et coordonnée de l'eau à l'échelle d'une entité hydrologique cohérente.

Le SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a ainsi été arrêté le 19 juillet 2004 par Jean Claude VACHER, Préfet de la Vendée après quatre années d'étude.

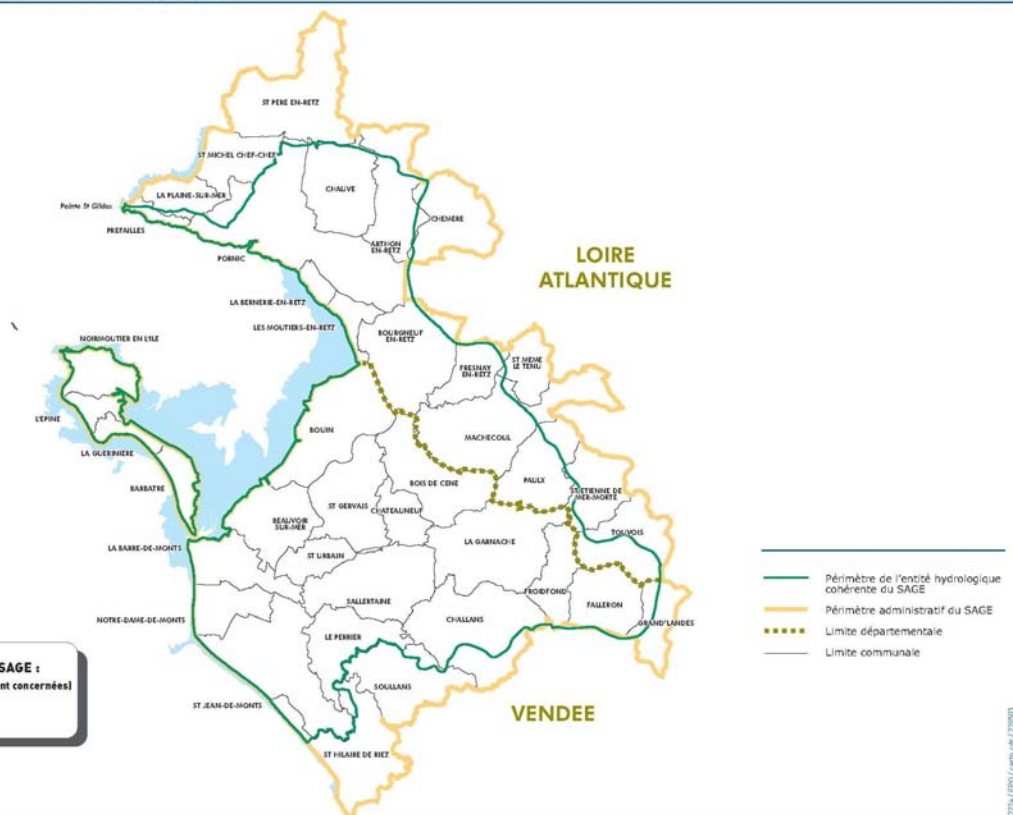
Depuis cette date, il est en phase de mise en œuvre par les maîtres d'ouvrages locaux.

L'animation de cette mise en œuvre est assurée par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau.

Afin de favoriser l'action collective, cohérente et concertée des acteurs de l'eau, le Conseil Régional des Pays de la Loire a créé le « Contrat Régional de Bassin Versant » (CRBV). Cet outil vise à inciter et accélérer la mise en œuvre des SAGE en soutenant l'action des maîtres d'ouvrages locaux par une aide financière.

Pour répondre à ces objectifs communs, la CLE a décidé de préparer le Contrat Régional de Bassin Versant de la baie de Bourgneuf lors de sa réunion du 7 juillet 2006.

SAGE DU MARAIS BRETON ET DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF Carte N° 1 : Périmètres administratif et hydrologique



SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	2
II. LE BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF	4
III. LE SAGE, EMERGENCE ET ELABORATION	6
A. Rappel des actions antérieures.....	6
B. L'outil SAGE	6
C. L'émergence de la Commission Locale de l'Eau.....	7
D. L'élaboration du SAGE	7
IV. LE CRBV, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE.....	8
V. LES OBJECTIFS GLOBAUX DU CRBV DE LA BAIE DE BOURGNEUF	9
VI. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	10
A. L'animation globale du SAGE et de sa mise en œuvre, enjeu E du SAGE.....	10
B. L'alimentation en eau potable.....	11
C. La qualité des eaux marines.....	11
D. Les eaux salées souterraines.....	12
E. La gestion durable des marais	12
1) Bassin du Canal de haute Perche	12
2) Bassin du Falleron.....	13
3) Bassins de l'étier de Sallertaine et de l'étier de la taillée.....	13
4) Ile de Noirmoutier	14
F. La qualité des eaux du bassin de la baie de Bourgneuf.....	15
VII. LE CRBV EN QUELQUES LIGNES.....	16
1) La restauration des milieux aquatiques	17
2) La gestion quantitative des eaux	17
3) La qualité des eaux	18
4) Communication-sensibilisation et animation du SAGE.....	18
VIII. SUIVI ET EVALUATION.....	20
A. Le tableau de bord de la mise en œuvre du SAGE.....	20
B. Le suivi et l'évaluation du CRBV	20

II. LE BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Le bassin versant de la baie de Bourgneuf se situe dans la Région des Pays de la Loire en Vendée et Loire Atlantique.

Le périmètre administratif du SAGE s'étend sur 39 communes :

- 17 communes en Loire Atlantique,
- 22 communes en Vendée.

Ce territoire couvre une superficie de 980 km², surface à laquelle il faut ajouter la baie (400 km² environ).

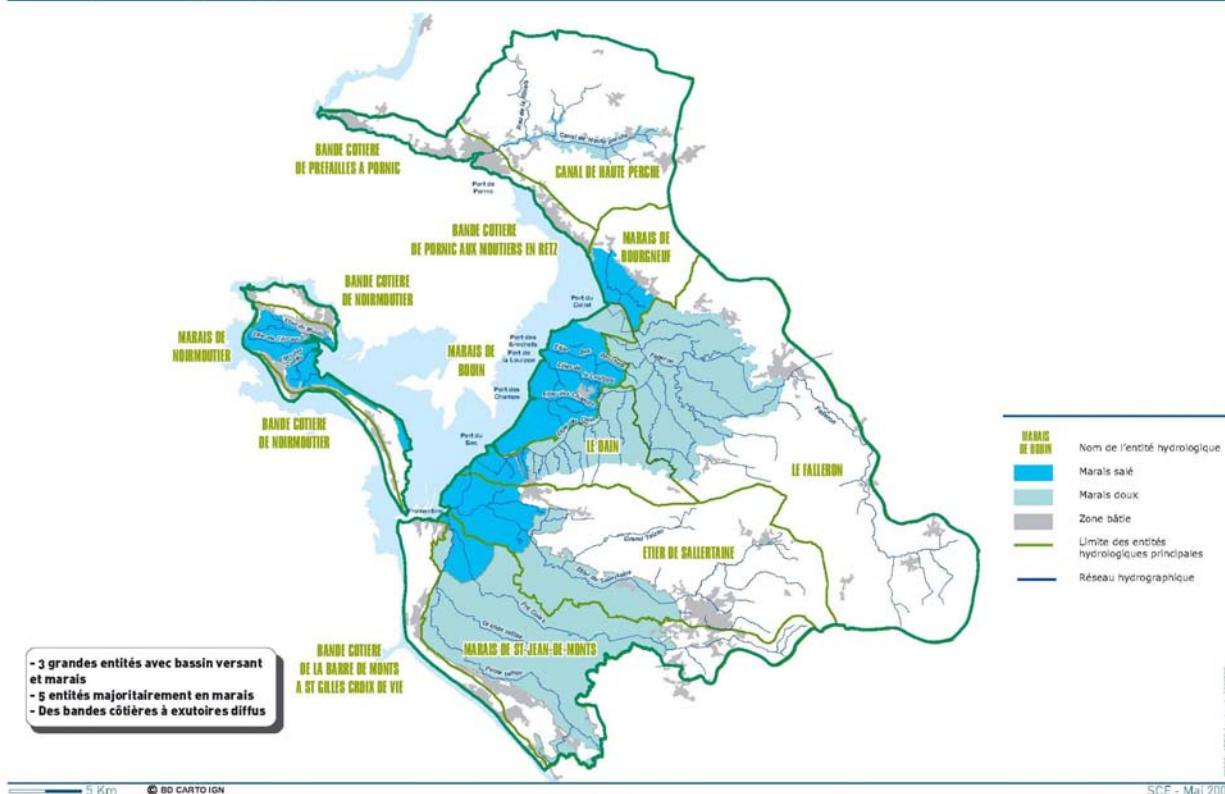
Il comprend :

- Le secteur bocager situé en partie amont du bassin versant : 620 km²,
- La majeure partie du Marais Breton : 320 km² environ,
- L'île de Noirmoutier : 49 km²,
- La baie de Bourgneuf : 400 km² environ, domaine maritime.

Les principaux cours d'eau du bassin sont :

- Le canal de Haute Perche,
- Le Falleron,
- Le Dain,
- L'étier de Sallertaine
- L'étier de la Taillée
- Les étiers de l'île Noirmoutier

SAGE DU MARAIS BRETON ET DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF Carte N° 4 : Entités hydrologiques



La population varie de 90 000 habitants à plus de 320 000 résidents en période estivale.

Les principales activités du territoire sont :

- L'agriculture (élevage extensif en marais, cultures fourragères, maraîchage et élevage classique ou hors sol sur le bocage),
- La conchyliculture (10% de la production ostréicole nationale),
- L'aquaculture (très développée sur l'île de Noirmoutier),
- La pêche (pêche côtière et petite pêche),
- La saliculture,
- Le tourisme.

Le marais présente une richesse écologique remarquable et a fait l'objet d'une proposition d'inscription par l'Etat français au réseau Natura 2000 : le site d'intérêt communautaire « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » est également l'objet d'une Zone de Protection Spéciale.

III. LE SAGE, EMERGENCE ET ELABORATION

A. Rappel des actions antérieures

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Baie de Bourgneuf s'inscrit dans un ensemble d'actions en faveur de la gestion équilibrée du territoire et engagées à l'initiative des élus locaux :

- Le projet de Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) de la baie de Bourgneuf (1989-1994),
- Le Livre Blanc du Marais Breton (1992),
- L'étude sur la qualité de l'eau et le projet de Contrat de Baie (1990 à 1993),
- Le programme européen NORSPA-LIFE (1993 à 1996),
- La création de l'Observatoire de l'eau dans le cadre de ce programme et sa gestion depuis 1995,
- La réalisation du cadastre conchylicole de la baie de Bourgneuf en 1998.
- L'étude du SAGE de 1999 à 2003.

B. L'outil SAGE

La demande de mise en œuvre d'un SAGE sur le secteur a été formulée par les élus locaux en 1993.

Cette demande a fait suite à la parution de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Cette loi propose la mise en place de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle des grands bassins hydrographiques et de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les sous-bassins correspondant à des entités hydrographiques cohérentes.

Le SAGE constitue une stratégie de mise en valeur et de gestion équilibrée de la ressource en eau au niveau local.

Il constitue :

- un document guide de l'action pour améliorer la qualité et la gestion quantitative des eaux
 - il détermine des orientations, des objectifs
 - il propose les actions à mettre en œuvre
- un cadre réglementaire :
 - il est opposable à l'administration (Etat, collectivités territoriales)
 - mais également aux tiers depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006

Le SAGE est :

- Cohérent : il s'applique à l'échelle du bassin versant,
- Local : il est piloté par les élus locaux,
- Global : il prend en compte l'ensemble des ressources en eau : superficielles, souterraines, douces, salées...,
- Equilibré : il prend en compte l'ensemble des usages et fonctions du milieu,
- Concerté : il est élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux : élus, usagers, services de l'Etat et établissements publics.

C. L'émergence de la Commission Locale de l'Eau

Les grandes dates de l'émergence de la CLE sont les suivantes :

- Périmètre du SAGE Arrêté du 24 janvier 1996
- Constitution de la CLE Arrêté du 24 février 1997
- Réunion d'institution de la CLE 10 avril 1997

Cette structure est composée de 76 membres :

- 50% d'élus
- 25% d'usagers, riverains, associations
- 25% de représentants de l'Etat et établissements publics

D. L'élaboration du SAGE

Le SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été élaboré avec le souci de la concertation et de l'implication des acteurs locaux, au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Les grandes dates de l'élaboration du SAGE sont les suivantes :

- Engagement de l'étude du SAGE Avril 1999
- Validation de la 1^{ère} phase d'étude 06 juillet 2000
- Validation de la 2^{ème} phase d'étude 29 mars 2002
- Validation de la 3^{ème} phase d'étude 30 juin 2002
- Approbation du projet de SAGE 30 juin 2003

Le SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été arrêté le 19 juillet 2004 par Jean Claude VACHER, Préfet de la Vendée.

La concertation s'est appuyée sur de nombreuses réunions :

- 14 réunions de la CLE,
- 15 réunions du Groupe Technique,
- 27 réunions thématiques et géographiques,
- 11 réunions du Groupe communication.

Plusieurs documents d'information et de sensibilisation ont été produits :

- Le SAGE, mode d'emploi,
- Le Diagnostic illustré,
- Les lettres du SAGE n°1 à n°5,
- La qualité des eaux : bilan 1995-1998,
- La qualité des plages et coquillages de la baie de Bourgneuf 2001 et 2002.

IV. LE CRBV, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Le Contrat Régional de Bassin Versant traduit l'engagement du Conseil Régional des Pays de la Loire en faveur de l'eau par le soutien d'une gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.

Cet outil constitue la pierre angulaire de la politique de la Région pour les territoires dont le SAGE est approuvé.

Elle souhaite ainsi rendre incontournable ce niveau de prise en compte des enjeux liés à l'eau par les territoires. En effet, c'est à l'échelle du bassin versant que peuvent être appréhendées les interrelations entre usages et milieux et optimisées les actions collectives.

Le CRBV se traduit par une démarche transversale, solidaire et participative à l'échelle du bassin versant (multi-acteurs et multi-ressources). Il traduit la volonté de réunir tous les acteurs quels que soient leurs compétences et secteurs d'intervention pour qu'ils agissent ensemble.

Ce contrat est engagé sur une durée de 3 ans. Il constitue le seul moyen de bénéficier des aides du Conseil Régional dans le domaine de l'eau.

La coordination du programme d'actions relève de la responsabilité d'une structure chef de file désignée par la Commission Locale de l'Eau. Ces dernières constituent ainsi un point de passage obligé pour tout maître d'ouvrage.

Un suivi est réalisé chaque année par la structure chef de file.

V. LES OBJECTIFS GLOBAUX DU CRBV DE LA BAIE DE BOURGNEUF

L'élaboration du Contrat Régional de Bassin Versant a été engagée pour répondre à plusieurs objectifs. Ceux-ci sont tous liés à l'eau. En fait, ils résultent de la rencontre des outils CRBV et SAGE du bassin de la baie de Bourgneuf.

Ces objectifs sont les suivants :

- Promouvoir le SAGE et conforter la CLE
 - Le SAGE et la CLE sont méconnus. Ils doivent davantage faire partie du paysage des acteurs de l'eau. Par conséquent, toutes les démarches de valorisation doivent être promues.
- Préserver les milieux aquatiques
 - La préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques constituent la priorité du Conseil Régional. Nombre des opérations du Contrat s'inscrivent dans cet esprit.
- Soutenir la mise en œuvre du SAGE et les maîtres d'ouvrages locaux
 - De nombreuses opérations du SAGE relèvent de l'action des maîtres d'ouvrage locaux quant à leur mise en œuvre. Le levier que constitue le CRBV vient donc soutenir cette mise en œuvre. Le Conseil Régional apporte une aide moyenne de près de 40% du montant des dépenses. Il permet aux acteurs de réaliser davantage de travaux.
- Améliorer la qualité des eaux

VI. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Les acteurs locaux sont chargés de mettre en œuvre le SAGE depuis son approbation en 2004.

Les maîtres d'ouvrage locaux sont responsables de cette mise en œuvre en fonction de leurs compétences respectives. Ceux-ci sont nombreux et de formes multiples : communes, communautés de communes, syndicats mixtes, syndicats intercommunaux, syndicats départementaux, associations syndicales de propriétaires, fédérations, agriculteurs, associations de défense de l'environnement

Il est apparu, bien avant l'approbation du SAGE, que certaines actions seraient rapidement réalisées. A l'inverse, quelques actions nécessiteront la conjonction de plusieurs facteurs avant de pouvoir aboutir.

A. L'animation globale du SAGE et de sa mise en œuvre, enjeu E du SAGE

Depuis l'approbation du SAGE, l'animation de sa mise en œuvre et de la CLE est réalisée par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf, structure porteuse et maître d'ouvrage depuis 1997.

Conformément aux dispositions prises lors de la réunion d'approbation du projet de SAGE, le 30 juin 2003, cette association a réalisé l'analyse économique du SAGE : « étude des incidences socio-économiques de la mise en œuvre du SAGE » achevée en 2006. Celle-ci est venue compléter le SAGE.

L'Association a également fait évoluer les réseaux de suivi de l'Observatoire de l'Eau du bassin de la baie de Bourgneuf afin de disposer d'un outil particulièrement adapté au suivi et à l'évaluation du SAGE (action E5 : Suivre la qualité et la gestion des eaux et des milieux aquatiques).

En 2003, le tableau de bord de suivi du SAGE a été défini (action E6 : Suivre et évaluer le SAGE). Une première version de ce document présentant la situation en 2003 est parue en 2006. Il est en cours d'actualisation (situation 2006). Pour autant, l'outil d'évaluation prévu dans la même action du SAGE, n'a pas été élaboré.

L'action E1 du SAGE préconise la mise en place d'une structure porteuse pérenne pour la CLE. Il s'avère qu'une première étude a été réalisée en 2005-2006. Mais aucune démarche particulière n'a été engagée par la suite.

Le « Contrat Régional de Bassin Versant » et le « Contrat Territorial » (Agence de l'eau) constituent des outils de coordination de l'action locale et répondent ainsi à l'action E3 « Coordonner les financements ».

B. L'alimentation en eau potable

La sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur passe par la préservation des ressources locales et le renforcement de l'adduction à partir des ressources éloignées.

De nombreuses études préalables ont ainsi été réalisées tant en Loire Atlantique qu'en Vendée depuis l'approbation du SAGE.

Pour la Vendée, Vendée Eau a achevé le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Le Conseil Général de Loire Atlantique a réalisé le Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable. Parallèlement et successivement, le Syndicat Départemental de Loire Atlantique a mené de nombreuses études : étude de sécurisation de l'alimentation en eau du sud ouest de la Loire Atlantique, fonctionnement hydrogéologique et modélisation de la nappe de Machecoul et autres compléments divers.

Les études sont donc achevées et les décisions, quant aux travaux conséquents qui seront engagés, seront prises à l'automne 2007.

La définition des périmètres de protection des captages est en cours. Celui de la nappe de la Vérie à Challans est encore au niveau de l'étude. Ceux des étangs des Gâtineaux et du gros Caillou ou encore de la nappe de Machecoul sont en phase de procédure administrative. Ainsi, on peut estimer que les 3 ressources du territoire disposeront de leurs périmètres au plus tard en 2010.

La production d'eau potable à partir de la nappe de Machecoul sera développée. Cette ressource sera ainsi dotée d'une unité de traitement.

C. La qualité des eaux marines

A la qualité des eaux marines est associée celle des eaux de baignade et des coquillages cultivés (activité ostréicole essentiellement) ou sauvages (pêche à pied de loisir). Il s'agit donc en premier lieu d'un enjeu sanitaire. Mais la mer est également un milieu de vie pour de nombreuses espèces liées à ses caractéristiques propres (faune benthique, alevins ...).

Par conséquent, la préservation de la qualité des eaux marines s'appuie sur un assainissement performant pour les zones urbaines littorales et sur la maîtrise des apports éventuels en micropolluants indésirables (Les récentes études réalisées en application de la Directive Cadre sur l'Eau ont montré que l'argent et le cuivre sont présents en quantité non négligeable ; mais pour un seul point de suivi).

En matière de mise en œuvre du SAGE, seuls les travaux de nettoyage des bancs ostréicoles menés sous l'impulsion de la Section Régional de la Conchyliculture avec le soutien de l'Etat et de la Région ont été réalisés. La biomasse en huîtres sauvages a également été estimée.

Bien que quelques travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées aient été réalisés en zone littorale, aucune opération clef n'a été engagée.

Il semble ainsi que l'objet des études de définition des zones d'influence de la qualité des plages ou des gisements naturels de coquillages ait été mal compris puisqu'aucun maître d'ouvrage ne s'est engagé dans leur identification.

Enfin, aucune démarche de connaissance de la ressource halieutique n'a été conduite. Les données concernant cette ressource datent donc toujours de 1994.

D. Les eaux salées souterraines

L'enjeu de la ressource en eau souterraine salée est essentiellement économique puisqu'elle constitue un atout pour quelques établissements piscicoles ou pour des nurseries d'huîtres qui composent une activité importante.

Cette ressource fait toujours l'objet d'un suivi régulier de la part de l'Observatoire des nappes salées administré par le service de l'eau du Conseil Général de la Vendée. Celui-ci a d'ailleurs réalisé la modélisation de la nappe du continent (Bouin - Beauvoir sur mer) en 2005-2006.

E. La gestion durable des marais et des rivières

L'enjeu D du SAGE « La gestion équilibrée et durable des usages et fonctions des marais » porte sur les marais en général mais comprend également les actions d'amélioration de la qualité des eaux pour l'ensemble du bassin versant. Ce dernier point est abordé dans la partie suivante.

Cet enjeu prend en compte les actions de restauration et de gestion des milieux aquatiques du marais et des cours d'eau de l'amont. Il est donc particulièrement complet et nombre des objectifs de l'outil CRBV s'y retrouvent. Les actions ainsi réalisées peuvent être analysées à l'échelle de chaque sous bassin.

1) BASSIN DU CANAL DE HAUTE PERCHE

Ce territoire a fait l'objet d'une « étude hydraulique des bassins versants communautaires » en application de l'action D2 (Elaborer une étude globale de gestion des eaux de ruissellement et mettre en œuvre un programme d'action correctives sur les bassins versants prioritaires) réalisée par BCEOM pour le compte de la Communauté de communes de Pornic, structure compétente à l'échelle du bassin versant.

Cette étude a permis de définir des opérations de réduction des phénomènes d'inondation notamment pour des secteurs où l'évacuation des eaux était rendue impossible à cause de la marée haute lors d'épisodes fortement pluvieux.

Elle comprend cependant un volet très conséquent en matière de restauration et d'amélioration de la gestion du Canal de Haute Perche et des marais associés. Une analyse complète de la faune aquatique et de la flore a été réalisée.

Un règlement d'eau expérimental a été défini en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Il vise à restaurer une partie des fonctions biologiques du marais

notamment en favorisant le développement de la richesse piscicole tout en préservant les activités du secteur. Ce règlement d'eau nécessite pour sa mise en œuvre, la réalisation de divers travaux dont la mise en place d'un batardeau temporaire pour maintenir le niveau de l'eau ou la reconnexion de certains fossés avec le canal.

Cette étude constitue une base pour la réalisation de nombreux travaux par les communes du bassin ou par la Communauté de commune de Pornic.

Elle présente de nombreux éléments liés à la restauration des milieux aquatiques qui pourront être exploités dans le cadre de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien, étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire mais dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes de Pornic.

La communauté de communes apparaît ainsi comme une structure fédératrice à l'échelle du bassin versant du Canal de Haute Perche. Ainsi, sa compétence « étude » en faveur des milieux aquatiques pourrait être complétée, à court terme, par une compétence « travaux » démarche synonyme d'une action coordonnée.

Les communes œuvrent d'ailleurs de manière collective puisque toutes vont améliorer leur station d'épuration et engager des plans de désherbage communaux.

2) BASSIN DU FALLERON

Malheureusement, ce secteur n'a pas connu d'actions importantes de restauration ou d'entretien des milieux aquatiques. Pour autant, quelques travaux ont été réalisés par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH) dans le cadre de ses missions.

En fait, deux années ont été consacrées à la définition du cahier des charges de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien des zones humides et rivières des bassins versants du Falleron et du Canal de Haute Perche sous la maîtrise d'ouvrage du SAH.

Quelques réflexions ont été menées pour améliorer la gestion de l'eau ou mettre en œuvre des niveaux plus hauts dans les marais de Machecoul mais elles ne pourront aboutir qu'avec l'étude du CRE.

Un règlement d'eau global de l'ensemble du Marais Breton Nord est en cours d'élaboration depuis l'été 2007.

3) BASSINS DE L'ETIER DE SALLERTAIN ET DE L'ETIER DE LA TAILLEE

Ce territoire apparaît comme le plus dynamique en matière de restauration et de préservation des milieux aquatiques.

Ces deux entités sont présentées ensemble puisque le principal maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer compétent sur les deux sous-bassins.

Le SAGE a été utilisé comme un vrai guide de l'action locale.

Ainsi une étude hydraulique a été réalisée en 2004 (action D2 : Elaborer une étude globale de gestion des eaux de ruissellement et mettre en œuvre un programme d'actions correctives sur les bassins versants prioritaires) pour le bassin de l'étier de Sallertaine.

Celle-ci a préconisé notamment :

- l'automatisation du vannage du Grand Pont (ouvrage à la mer situé à Beauvoir),
- la réduction de la vulnérabilité des routes et bâtiments agricoles (à un coût exorbitant),
- la création d'ouvrage d'écrêtement des crues à l'amont (sur les communes de Challans, La Garnache, voire Sallertaine),
- le dévasage de l'aval du grand Pont,
- la réduction des matières en suspension - l'amélioration de la qualité des eaux,
- le curage des fossés secondaires et tertiaires les plus envasés.

Seules quelques solutions présentent un coût acceptable et sont, ou seront, ainsi réalisées par les maîtres d'ouvrages compétents.

A la suite de cette étude, la révision du règlement d'eau des marais de l'étier de Sallertaine (action D12 : Analyses, ajustement ou définition des protocoles de gestion par entité hydraulique cohérente de marais) a été engagée en concertation avec les acteurs locaux. Cette démarche a été longue et complexe mais un consensus a pu être obtenu. Une commission de gestion concertée a ainsi été mise en place (action D11 : Associer l'ensemble des acteurs à la gestion des marais).

L'étude du CRE zones humides et rivières (action D8 : Restauration et entretien régulier du réseau hydraulique) sur les deux bassins versants a été engagée fin 2004 et est en phase d'achèvement. Les opérations ainsi définies s'inscrivent dans plusieurs actions du SAGE. Nombre d'entre elles font d'ailleurs partie du CRBV.

Cette étude a également été l'occasion de revoir le règlement d'eau des marais de St Jean de Monts.

Elle propose d'équiper le territoire d'appareils de mesure en continu des niveaux d'eau et débits afin d'affiner la gestion de l'eau dans les marais conformément à l'action D13 (Compléter les équipements de suivi en continu des niveaux d'eau, des débits et de la salinité).

Cette étude n'a cependant pas étudié les possibilités d'aménagement de l'espace rural. Cette démarche sera complétée à Challans par l'élaboration d'une charte paysagère et à La Garnache par la réalisation de l'étude préalable à un Contrat Paysage Rural avec le département de la Vendée.

4) ILE DE NOIRMOUTIER

Après 3 ans d'étude, le Contrat Restauration Entretien des marais de l'île de Noirmoutier est en cours de signature. A l'image du secteur précédent, de nombreuses actions rejoignent celles du SAGE.

F. La qualité des eaux du bassin de la baie de Bourgneuf

Les actions D15 et D16 portent sur la qualité des eaux des bassins versants de l'amont, des marais doux ou encore des marais salés.

Il s'avère que peu d'actions, en dehors de travaux d'assainissement, ont été réalisées.

Pour autant, la qualité des eaux du bassin est mauvaise. L'amélioration des performances de traitement des stations d'épuration sera accélérée dans les prochaines années mais cette évolution ne sera probablement pas suffisante pour améliorer significativement la qualité des eaux et atteindre le bon état des eaux pour 2015.

La qualité des eaux est particulièrement suivie grâce à l'Observatoire de l'Eau du bassin de la baie de Bourgneuf. Cet outil va permettre d'évaluer l'action publique et d'estimer les écarts aux l'objectifs.

On peut ainsi observer, en 2007, que de nombreuses actions du SAGE ont été mises en œuvre mais souvent de manière partielle. Pour autant, il reste un long chemin à parcourir. C'est dans ce contexte que le Contrat Régional de Bassin Versant permet d'accélérer la mise en œuvre du SAGE

VII. LE CRBV EN QUELQUES LIGNES

Le diagnostic précédent de la mise en œuvre du SAGE permet de d'expliquer l'émergence des opérations du Contrat Régional.

Ce contrat qui s'étend de 2007 à 2009 comporte 15 opérations parmi lesquelles figure l'animation de la CLE et du contrat. Ce sont ainsi 2 927 041 € de travaux qui seront réalisés avec le soutien du Conseil Régional. Cette aide s'élève à 1 032 796 € soit 35,3%.

Les opérations sont localisées comme suit :

- Ensemble du bassin :
 - 4 opérations
- Bassin du Canal de Haute Perche :
 - 3 opérations dont deux en commun avec les bassins versants du Falleron et de l'étier de Sallertaine
- Bassin du Falleron :
 - 1 opération en commun avec le bassin du canal de Haute Perche
- Bassins des étiers de Sallertaine et de la Taillée :
 - 8 opérations dont une en commun avec le bassin versant du canal de Haute Perche
- Ile de Noirmoutier :
 - 1 opération

Elles peuvent être réparties par enjeu du SAGE :

- Enjeu A : aucune opération
- Enjeu B : aucune opération
- Enjeu C : aucune opération
- Enjeu D : 12 opérations
- Enjeu E : 3 opérations

1) LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

N° opération	Objet	Maître d'ouvrage	Type d'opération
2	Restauration des cours d'eau de l'amont du bassin de l'étier de Sallertaine	Syndicat du Taizan, communes de Challans et de La Garnache	Travaux en rivière
3	Restauration - aménagement d'ouvrages hydrauliques et curage des secteurs prioritaires sur les marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer	Travaux en marais
4	Restauration des marais de l'île de Noirmoutier	Syndicat Mixte des marais de l'île de Noirmoutier, syndicat des 3 étiers	Travaux en marais
5	Etude préalable au Contrat Restauration Entretien du Falleron et du Canal de Haute Perche	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire	Etude
6	Reconnexion des points bas du marais de Haute Perche avec le réseau hydraulique principal	Communauté de communes de Pornic	Travaux en marais
7	Expérimentation de techniques de restauration de berges dans les marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer	Travaux en marais
8	Mise en place de stations de mesures et équipements de suivi des marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer	Equipements de gestion
11	Aménagement des ouvrages pour le franchissement piscicole dans les marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer	Travaux en marais

Huit opérations visent à restaurer les milieux aquatiques dans le cadre de Contrats Restauration-Entretien.

Trois sous-bassins versants verront des actions concrètes être mises en œuvre alors que pour les deux restants, l'étude préalable est sur le point d'être engagée.

Ces huit opérations présentent un coût global de 1 723 731 € soit 58,9 % du montant global du CRBV et 11,3 % du coût de l'enjeu D (hors objectif Dd – qualité des eaux et hors MAE marais soit un montant retenu de 15 243 000 €) du SAGE.

2) LA GESTION QUANTITATIVE DES EAUX

Une seule opération vise à réduire le ruissellement des eaux par la mise en place de bassins d'écrêtement des crues et par l'aménagement de l'espace rural.

N° opération	Objet	Maître d'ouvrage	Type d'opération
1	Réduction du ruissellement des eaux à l'amont de l'étier de Sallertaine	Communes de Challans et de La Garnache	Etude et Travaux en rivière

3) LA QUALITE DES EAUX

N° opération	Objet	Maître d'ouvrage	Type d'opération
9	Plans de désherbage communaux	Communes de Arthon en Retz, Chauvé, Pornic (le Clion), Challans et La Garnache	Etude pesticides
10	Diagnostic et définition d'actions agricoles sur l'amont du bassin versant de la baie de Bourgneuf	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	Etude pollutions agricoles
12	Suivi de la qualité des eaux du bassin – évaluation du SAGE	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	Suivi qualité

Les opérations concernant la qualité de l'eau sont au nombre de trois. Toutes sont des études ou relèvent du suivi pour l'évaluation du SAGE et du CRBV.

Ces opérations présentent un cout global de 214 800 € soit 7,3 % du CRBV.

4) COMMUNICATION-SENSIBILISATION ET ANIMATION DU SAGE

N° opération	Objet	Maître d'ouvrage	Type d'opération
13	Communication d'accompagnement à la mise en œuvre du SAGE	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	Communication
14	Conception d'une exposition permanente sur l'histoire et la gestion du Marais Breton	Communauté de communes Océan – Marais de Monts	Sensibilisation
15	Animation de la CLE et du CRBV	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	Animation

L'opération n°14 porte sur la sensibilisation du grand public et des scolaires sur le marais.

La communication à l'attention des principaux acteurs de l'eau du bassin de la baie de Bourgneuf correspond à l'opération n°13. Celle-ci est étroitement liée à l'animation du SAGE et du CRBV (opération n°15).

Ce volet communication-animation représente 414 510 € soit 14,2 % du contrat.

Toutes les opérations sont présentées dans les tableaux synthétiques des pages suivantes.

5) LA PROGRAMMATION

Ce contrat porte sur les années 2007, 2008 et 2009.

Quatre opérations s'étendent sur les trois années.
Quatre opérations seront mise en œuvre en 2008.
Les sept opérations restantes s'étalent sur 2008 et 2009.

Financièrement, cette programmation se traduit comme suit :

	2007	2008	2009	TOTAL
Coût global opérations	435 520 €	1 603 323 €	888 198 €	2 927 041 €
Répartition	14,9%	54,8%	30,3%	100%
Aide Conseil Régional	260 856 €	463 989 €	307 951 €	1 032 796 €
Répartition	25,3%	44,9%	29,8%	100%
Part aide/coût global annuel	59,9%	28,9%	34,7%	35,3%

6) CONCLUSION

Toutes les opérations sont présentées dans les tableaux synthétiques des pages suivantes.

Ce premier contrat constitue une avancée conséquente pour la mise en œuvre du SAGE notamment de l'enjeu D portant sur la gestion durable des marais.

Ainsi, un effort conséquent en faveur des milieux aquatiques sera réalisé grâce à ce contrat. L'implication du Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer est exemplaire puisque le soutien des partenaires financiers l'a conduit à programmer de très nombreux travaux pour 2008 et 2009.

Pour quelques types d'action, tels que les plans de désherbage communaux, ce contrat permet d'engager un premier pas.

Par conséquent, ce contrat ne peut que constituer une étape et devra donner suite à un autre contrat pour 2010 – 2012.

VIII. SUIVI ET EVALUATION

A. Le tableau de bord de la mise en œuvre du SAGE

Un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE a été défini en 2003. Il comprend 60 informations globales regroupant près de 190 indicateurs élémentaires dits de réalisation, de résultats ou de moyens.

Une première version de ce document a été publiée en 2006. Il s'agissait de la situation en 2003, année d'approbation du projet de SAGE et donc année 0 de la mise en œuvre du SAGE.

Le tableau de bord 2006 est en cours d'élaboration.

Ce tableau de bord constituera la base de l'état des lieux lors de la révision du SAGE.

B. Le suivi et l'évaluation du CRBV

Les indicateurs de suivi du CRBV sont présentés dans les tableaux globaux des pages suivantes.

34 indicateurs ont été définis afin d'évaluer 13 opérations. Ainsi, seules les opérations « étude préalable au CRE du Falleron et du canal de Haute Perche », « communication d'accompagnement de la mise en œuvre du SAGE » et « animation de la CLE » ne disposent pas d'indicateurs.

Ces indicateurs visent les résultats des opérations et présentent un caractère particulièrement concret.

Certains de ces indicateurs font partie du tableau de bord de suivi du SAGE. D'autres sont issus des études préalables aux CRE. Enfin, quelques indicateurs sont spécifiques au CRBV.

Les indicateurs de suivi du Contrat

N° Opération	Objet de l'opération	Indicateurs	Type d'indicateurs	Fréquence	Maitre d'ouvrage du suivi des indicateurs
1	Réduction du ruissellement des eaux à l'amont de l'étier de Sallertaine	1 Débits à la station hydrométrique de Juchepie	Résultats	Annuelle	DIREN ou Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts Beauvoir Commune de Challans Commune de Challans / Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf Commune de Challans
		2 Nombre de jours de remplissage des bassins par an	Résultats	Annuelle	
		3 Mesure des Matières en Suspension (MES) à la station de Juchepie après un évènement pluvieux	Résultats	4 à 6 par an	
		4 Nombre de sinistres observés en aval des ouvrages	Résultats	Annuelle	
2	Restauration des cours d'eau de l'amont du bassin de l'étier de Sallertaine (CRE)	5 Mesure des Matières en Suspension (MES) à la station de Juchepie après un évènement pluvieux	Résultats	4 à 6 par an	Commune de Challans / Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts Beauvoir Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts Beauvoir
		6 Etat de la population piscicole	Résultats	2 pêches électriques annuelle sur 2 sites	
		7 Qualité physico chimique des eaux à l'aval	Résultats	Mensuelle	
		8 Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)	Résultats	Annuelle	
3	Restauration - aménagement d'ouvrages hydrauliques et curage des secteurs prioritaires sur les marais de l'étier de Sallertaine et de l'étier de la Taillée (CRE)	9 Nombre d'ouvrages en état de fonctionner	Réalisation	Annuelle	Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts Beauvoir Syndicat des Marais de Saint Jean, La Barre, Notre Dame et du Perrier & Association Syndicale des Marais de Beauvoir sur Mer, St Gervais, St Urbain, La Barre de Mts, Sallertaine et Challans Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts Beauvoir
		10 Maintien des niveaux d'eau dans les différents secteurs, conformité avec les règlements d'eau	Résultats	Annuelle	
		11 Respect du cahier des charges pour les travaux de curage	Réalisation	Ponctuelle	
4	Restauration des marais de l'île de Noirmoutier	12 Conservation de la biodiversité	Résultats	Annuelle	Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais DDE/CQEL de la Vendée & Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais
		13 Qualité des eaux (nitrates, phosphates, bactériologie)	Résultats	5 à 6 suivi /an (CQEL 85) Mensuelle (observatoire de l'eau)	
		14 Stabilité des berges	Résultats	Annuelle	
5	Etude préalable au Contrat Restauration Entretien du Falleron et du Canal de Haute Perche				
6	Reconnexion des points bas avec le réseau hydraulique principal des marais de Haute Perche	15 Population d'alevins dans les zones de fraye en avril	Résultats	Annuelle	Communauté de communes de Pornic
		16 Population piscicole dans le canal en juin	Résultats	Annuelle	
		17 Niveaux d'eau du marais	Résultats	suivi pendant la période de fraye	
7	Expérimentation de techniques de restauration de berges dans les marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (CRE)	18 Suivi topographique en amont, en aval et au niveau de l'aménagement	Résultats	Annuelle	Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts Beauvoir
		19 Evolution de la colonisation de l'aménagement par la végétation	Résultats	Mensuelle	
		20 Degré de dégradation du géotextile (éventuel) en corrélation avec le développement héliophyte	Résultats	Mensuelle	
		21 Observations faites lors des périodes de reproduction pour identifier le potentiel reproductif en terme de support	Résultats	Annuelle	
8	Mise en place de stations de mesures et équipements de suivi des marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée (CRE)	22 Réalisation des mesures et fiabilité	Réalisation	Annuelle	Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts Beauvoir
		23 Collecte et diffusion des mesures	Réalisation	Quotidienne	
		24 Utilisation des mesures collectées par les commissions de gestion concertée	Résultats	Annuelle	
9	Plans de désherbage communaux	25 Nombre de molécules différentes utilisées	Résultats	Annuelle	Communes de Chauvé, Arthon en Retz, Pornic, la Garnache et Challans Communes de Chauvé, Arthon en Retz, Pornic, la Garnache et Challans Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
		26 Quantité de produits phytosanitaires utilisés par chaque commune	Résultats	Annuelle	
		27 Quantité de produits observée dans les cours d'eau principaux en aval	Résultats	10 prélèvements de mai à septembre	
10	Diagnostic et définition des actions agricoles sur l'amont du bassin versant	28 Moyens alloués pour des MAE à la suite de l'étude	Moyens	Annuelle	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
11	Aménagement des ouvrages pour le franchissement piscicole dans les marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée (CRE)	29 Population piscicole par la pratique de la pêche électrique annuelle sur 5 points de suivi ou par comptage au droit des ouvrages majeurs	Résultats	Annuelle	Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts Beauvoir
12	Suivi de la qualité des eaux du bassin versant - évaluation du SAGE	30 Ecart par rapport aux objectifs de qualité fixés dans le SAGE pour les points nodaux et les points de suivi dans le marais	Résultats	Mensuelle	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
		31 Ecart par rapport à l'objectif "pesticides" pour les cours d'eau du bassin versant (somme des pesticides < 1µg/l)	Résultats	Synthèse annuelle	
		32 Ecart par rapport aux objectifs fixés dans le SAGE pour la qualité bactériologique des étiers salés	Résultats	Mensuelle	
13	Communication d'accompagnement à la mise en œuvre du SAGE				
14	Conception d'une exposition sur l'histoire et la gestion du Marais Breton	33 Nombre de visiteurs de l'exposition	Résultats	Annuelle	Communauté de communes Océan - Marais de Monts Communauté de communes Océan - Marais de Monts
		34 Nombre de scolaires sensibilisés	Résultats	Annuelle	
15	Animation de la Commission Locale de l'Eau et du Contrat Régional de Bassin Versant				

